

LOISIR ET SPORT MONTÉRÉGIE
RAPPORT FINANCIER
AU 31 MARS 2025

LOISIR ET SPORT MONTÉRÉGIE
RAPPORT FINANCIER
AU 31 MARS 2025

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT	1 - 2
--	--------------

ÉTATS FINANCIERS

Résultats	3
Évolution de l'actif net	4
Bilan	5 - 6
Flux de trésorerie	7
Notes complémentaires	8 - 13
Renseignements complémentaires	14 - 16

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux membres de
LOISIR ET SPORT MONTÉRÉGIE

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de LOISIR ET SPORT MONTÉRÉGIE, qui comprennent le bilan au 31 mars 2025, et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'organisme au 31 mars 2025, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'organisme conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'organisme ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'organisme.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci. Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'organisme;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'organisme à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Laplace Brodeur Lussier inc.

Pascal Lussier

Par Pascal Lussier, CPA auditeur

Saint-Hyacinthe, le 26 juin 2025

LOISIR ET SPORT MONTÉRÉGIE
RÉSULTATS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2025
(Audité)

	2025	2024
	\$	\$
PRODUITS		
Subventions (Annexe 1)	2 872 718	4 250 844
Gestion de programmes produits et services (Annexe 2)	85 533	317 969
Autres produits (Annexe 3)	125 079	188 666
	3 083 330	4 757 479
CHARGES		
Charges de fonctionnement (Annexe 4)	391 591	748 469
Charges d'administration (Annexe 5)	1 558 826	1 561 840
Subventions versées (Annexe 6)	1 118 322	2 325 252
	3 068 739	4 635 561
EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES	14 591	121 918

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers

LOISIR ET SPORT MONTÉRÉGIE
ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET
EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2025

(Audité)

	Fonds de prévoyance \$	Investi en immobilisations \$	Non affecté \$	2025 \$	2024 \$
SOLDE AU DÉBUT	100 000	78 291	440 778	619 069	497 151
Excédent des produits sur les charges	-	(33 746)	48 337	14 591	121 918
Acquisition d'immobilisations corporelles	-	22 119	(22 119)	-	-
SOLDE À LA FIN	100 000	66 664	466 996	633 660	619 069

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers

LOISIR ET SPORT MONTÉRÉGIE**BILAN****AU 31 MARS 2025**

(Audité)

	2025	2024
	\$	\$
ACTIF		
COURT TERME		
Encaisse	2 137 050	2 008 865
Débiteurs	61 192	23 339
Sommes à recevoir de l'État	-	11 083
Subventions à recevoir	712 645	276 038
Frais payés d'avance	13 793	18 172
	2 924 680	2 337 497
PLACEMENTS, à la juste valeur (note 5)	-	468 230
IMMOBILISATIONS CORPORELLES (note 6)	66 664	78 291
	2 991 344	2 884 018

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers

LOISIR ET SPORT MONTÉRÉGIE**BILAN****AU 31 MARS 2025**

(Audité)

	2025	2024
	\$	\$
PASSIF		
COURT TERME		
Créditeurs et frais courus	130 278	1 210 440
Sommes à remettre à l'État	5 228	-
Apports reportés (note 7)	2 222 178	1 054 509
	2 357 684	2 264 949
ACTIF NET		
Fonds de prévoyance	100 000	100 000
Investi en immobilisations	66 664	78 291
Non affecté	466 996	440 778
	633 660	619 069
	2 991 344	2 884 018

AU NOM DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

 Administrateur

 Administrateur

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers

LOISIR ET SPORT MONTÉRÉGIE
FLUX DE TRÉSORERIE
EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2025

(Audité)

	2025	2024
	\$	\$
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Excédent des produits sur les charges	14 591	121 918
Éléments n'affectant pas la trésorerie :		
Gain sur disposition de placements	(23 099)	(67)
Variation nette de la juste valeur des placements	20 077	(42 349)
Amortissement des immobilisations corporelles	33 746	39 843
	45 315	119 345
Variation nette des éléments hors caisse du fonds de roulement (note 10)	(366 263)	(99 755)
	(320 948)	19 590
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Variation nette du dépôt à terme	-	500 000
Produit de disposition de placements	471 252	3 786
Acquisition d'immobilisations corporelles	(22 119)	(73 518)
	449 133	430 268
VARIATION NETTE DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE		
	128 185	449 858
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT	2 008 865	1 559 007
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN	2 137 050	2 008 865

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers

LOISIR ET SPORT MONTÉRÉGIE

NOTES COMPLÉMENTAIRES

AU 31 MARS 2025

(Audité)

1 - STATUT ET NATURE DES ACTIVITÉS

LOISIR ET SPORT MONTÉRÉGIE est un organisme sans but lucratif régi sous la Partie III de la Loi sur les compagnies du Québec. Elle est un organisme sans but lucratif au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu. L'organisme a pour mission de promouvoir le développement du loisir et du sport en Montérégie. Plus précisément, l'objectif de l'organisme est de mettre en œuvre des actions favorables à l'amélioration du niveau de la pratique d'activités physiques, de loisirs, de sports et de plein air dans un cadre sain et sécuritaire dans la région de la Montérégie.

2 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Les états financiers ont été dressés selon les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif et comprennent les principales méthodes comptables suivantes :

Instruments financiers

Évaluation initiale et ultérieure

Les actifs et passifs financiers sont évalués à la juste valeur lors de leur comptabilisation initiale, sauf dans le cas de certaines opérations qui ne sont pas conclues dans les conditions de concurrence normale.

Les actifs et les passifs financiers sont évalués ultérieurement au coût après amortissement, à l'exception des placements en actions cotées et fonds communs de placement cotés sur un marché actif évalués à la juste valeur. De plus, l'organisme a fait le choix, au moment de leur comptabilisation initiale, d'évaluer les placements en obligations, à la juste valeur. Les variations de juste valeur de ces instruments financiers sont comptabilisées dans les résultats de la période où elles se produisent.

Dépréciation

Les actifs financiers évalués au coût sont soumis à un test de dépréciation s'il existe des indications possibles de dépréciation. Le montant de réduction de valeur est comptabilisé au résultat net. La moins-value déjà comptabilisée peut faire l'objet d'une reprise de valeur dans la mesure de l'amélioration, soit directement, soit par l'ajustement du compte de provision, sans être supérieure à ce qu'elle aurait été à la date de reprise si la moins-value n'avait jamais été comptabilisée. Cette reprise est comptabilisée au résultat net.

Coûts de transaction

L'organisme comptabilise ses coûts de transaction au résultat net de l'exercice où ils sont engagés. Cependant, les instruments financiers qui ne seront pas évalués ultérieurement à la juste valeur sont majorés des coûts de transaction directement attribuables à la création, à l'émission ou à la prise en charge.

LOISIR ET SPORT MONTÉRÉGIE
NOTES COMPLÉMENTAIRES
AU 31 MARS 2025

(Audité)

2 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (Suite)

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont présentées à leur coût d'origine. L'amortissement est calculé selon les méthodes, les durées et le taux suivants :

	<u>Méthodes</u>	<u>Durées / Taux</u>
Mobilier et agencements	Linéaire	5 ans
Matériel roulant	Dégressif	30 %
Matériel informatique	Linéaire	3 ans
Logiciels	Linéaire	3 ans
Améliorations locatives	Linéaire	7 ans

Dépréciation d'actifs à long terme

Les immobilisations corporelles sont soumises à un test de dépréciation lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. La valeur comptable d'un actif à long terme n'est pas recouvrable si elle excède le total de flux de trésorerie non actualisés qui résulteront vraisemblablement de l'utilisation et de la sortie éventuelle de l'actif. Dans un tel cas, une perte de valeur est comptabilisée et correspond à l'excédent de la valeur comptable de l'actif à long terme sur sa juste valeur.

Comptabilisation des produits

L'organisme applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Les apports affectés sont comptabilisés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont comptabilisés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa perception est raisonnablement assurée. Les apports relatifs à l'acquisition d'actifs à long terme amortissables sont comptabilisés à titre d'apports reportés, puis amortis de la même façon que les actifs auxquels ils se rapportent.

Les produits de gestion de programmes produits et services et les cotisations sont comptabilisés lorsqu'il y a une preuve convaincante de l'existence d'un accord, que les services sont rendus, que le prix des services est déterminé ou déterminable et que le recouvrement est raisonnablement assuré.

Les opérations de placements sont comptabilisées à la date de transaction et les produits qui en découlent sont constatés selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Les produits d'intérêts sont constatés en fonction du temps écoulé. Les produits provenant de la participation au revenu net de fonds communs de placement sont constatés au moment de leur distribution. Les produits de dividendes sont constatés au moment où ils sont acquis par l'organisme. Les variations de la juste valeur sont constatées au moment où elles se produisent.

LOISIR ET SPORT MONTÉRÉGIE
NOTES COMPLÉMENTAIRES
AU 31 MARS 2025

(Audité)

2 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (Suite)

Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers selon les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif exige que la direction utilise des estimations et des hypothèses qui ont une incidence sur le montant présenté au titre des actifs et des passifs, sur l'information fournie à l'égard des actifs et passifs éventuels à la date des états financiers et sur le montant présenté au titre des produits et des charges au cours de la période considérée. Les estimations les plus subjectives concernent la durée de vie des immobilisations corporelles. La direction juge que ses estimations sont appropriées. Cependant, les renseignements réels pourraient être différents de ceux établis selon ces estimations et hypothèses. Ces dernières sont révisées périodiquement et des ajustements sont apportés au besoin aux résultats de l'exercice au cours duquel ils deviennent connus.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique de l'organisme consiste à présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie les soldes bancaires.

3 - FONDS DE PRÉVOYANCE

Le fonds de prévoyance est constitué de sommes discrétionnaires déterminées par résolutions du conseil d'administration. Les sommes doivent servir à des dépenses non prévisibles pour assurer la pérennité de l'organisme. Au cours de l'exercice, le conseil d'administration a décidé de conserver ce fonds à 100 000 \$.

4 - INFORMATIONS SUR LES PRODUITS DE SUBVENTIONS

	2025	2024
	\$	\$
Provinciales	2 434 495	3 589 683
Fédérales	-	4 231
Autres organismes sans but lucratif	438 223	656 930
	2 872 718	4 250 844

5 - PLACEMENTS, à la juste valeur

	2025	2024
	\$	\$
Patrimoine Richardson (Fonds de Transport) :		
Fonds communs de placement	-	382 281
Actions cotées en bourse	-	85 949
	-	468 230

LOISIR ET SPORT MONTÉRÉGIE
NOTES COMPLÉMENTAIRES
AU 31 MARS 2025

(Audité)

6 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	2025		2024	
	\$		\$	
	<u>Coût</u>	<u>Amortissement cumulé</u>	<u>Valeur comptable</u>	<u>Valeur comptable</u>
Mobilier et agencements	48 803	37 947	10 856	9 016
Matériel roulant	88 997	58 797	30 200	43 144
Matériel informatique	73 400	68 400	5 000	13 353
Logiciels	27 952	7 344	20 608	9 807
Améliorations locatives	65 213	65 213	-	2 971
	304 365	237 701	66 664	78 291

7 - APPORTS REPORTÉS

Les apports reportés sont constitués de subventions destinées à couvrir les charges de fonctionnement de l'exercice subséquent. La variation dans les apports reportés est la suivante :

	2025	2024
	\$	\$
Solde au début	1 054 509	1 974 330
Encaissements de l'exercice	3 332 795	3 019 342
Montants constatés à titre de produits	(2 165 126)	(3 939 163)
	2 222 178	1 054 509

Les apports reportés se composent comme suit :

MEQ - Banque centrale d'équipements	854 787	32 926
MEQ - Fonds de transport	400 000	400 000
MEQ - PAFILRS (Montérégie on bouge)	323 228	349 407
DSP (Enveloppe promotion de l'activité physique)	276 486	42 942
Table intersectorielle régionale de la Montérégie	177 859	124 196
FRR Montérégie (Route bleue)	70 000	27 212
MEQ - Soutien en milieu scolaire (Mesure 1.4)	52 368	-
MCC (MASU)	64 000	57 826
MEQ - Enveloppe régionalisée (Loisir culturel)	3 450	20 000
	2 222 178	1 054 509

LOISIR ET SPORT MONTÉRÉGIE
NOTES COMPLÉMENTAIRES
AU 31 MARS 2025

(Audité)

8 - ENGAGEMENTS CONTRACTUELS

L'organisme est locataire d'un immeuble en vertu d'un bail venant à échéance en septembre 2028. Le montant total de l'engagement s'établit à 165 108 \$. Les loyers minimums futurs comprennent les versements suivants pour les quatre prochains exercices :

2026	2027	2028	2029
\$	\$	\$	\$
<u>45 494</u>	<u>46 860</u>	<u>48 265</u>	<u>24 489</u>

9 - INSTRUMENTS FINANCIERS

L'organisme est exposé à divers risques financiers. L'analyse suivante indique l'exposition et les concentrations de risque de l'organisme au 31 mars 2025.

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un instrument financier manque à l'une de ses obligations et amène de ce fait l'autre partie à subir une perte financière. Les principaux risques de crédit pour l'organisme sont liés aux débiteurs et aux subventions à recevoir. L'organisme consent du crédit à ses clients dans le cours normal de ses activités.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque qu'une entité éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à des passifs financiers. L'organisme est exposé à ce risque principalement concernant ses créditeurs et frais courus et ses apports reportés.

10 - VARIATION NETTE DES ÉLÉMENTS HORS CAISSE DU FONDS DE ROULEMENT

	2025	2024
	\$	\$
Débiteurs	(37 853)	(3 598)
Sommes à recevoir de l'État	11 083	(11 083)
Subventions à recevoir	(436 607)	(220 291)
Frais payés d'avance	4 379	(17 101)
Créditeurs et frais courus	(1 080 162)	1 089 293
Sommes à remettre à l'État	5 228	(17 154)
Apports reportés	1 167 669	(919 821)
	<u>(366 263)</u>	<u>(99 755)</u>

LOISIR ET SPORT MONTÉRÉGIE
NOTES COMPLÉMENTAIRES
AU 31 MARS 2025

(Audité)

11 - CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres de l'exercice précédent, présentés à des fins de comparaison, ont été reclassés afin de rendre leur présentation conforme à celle adoptée dans l'exercice courant.

LOISIR ET SPORT MONTÉRÉGIE
RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES
EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2025
(Audité)

	2025	2024
	\$	\$
Annexe 1 - SUBVENTIONS		
PAFURS	1 012 805	1 015 761
MEQ - PAFILRS (Montérégie on bouge)	621 425	674 288
Table intersectorielle régionale de la Montérégie	324 826	545 804
MEQ - Banque centrale d'équipements	290 557	1 243 366
FRR Montérégie (Route bleue)	117 213	122 788
DSP (Enveloppe promotion de l'activité physique)	93 612	80 896
MEQ - Soutien au milieu scolaire (Mesure 1.4)	82 092	261 352
Gestion programme - Secondaire en spectacle	78 997	67 351
MCC (MASU)	74 376	4 300
MEQ - Fonds de transport	50 000	52 500
Gestion Route bleue Montérégie	43 965	39 331
Mes premiers Jeux	31 400	34 750
Autres subventions	30 270	32 581
Gestion de programmes produits et services	18 000	30 000
Gestion programme- Improvincial	3 000	-
RURLS (EX3)	180	45 776
	2 872 718	4 250 844
Annexe 2 - GESTION DE PROGRAMMES PRODUITS ET SERVICES		
Journées montréalaises et formations	40 585	42 386
Inscriptions - Loisirs culturels	33 170	45 551
Inspection des aires de jeux publiques	10 469	43 440
Inscriptions - Jeux du Québec	1 309	185 861
Honoraires de gestion et autres services administratifs	-	731
	85 533	317 969

LOISIR ET SPORT MONTÉRÉGIE
RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES
EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2025
(Audité)

	2025	2024
	\$	\$
Annexe 3 - AUTRES PRODUITS		
Autres	44 683	8 982
Revenus d'intérêts	42 378	95 813
Cotisation	30 970	29 977
Gain sur disposition de placements	23 099	67
Revenus de placements	5 675	16 343
Frais de gestion	(1 649)	(4 865)
Gain (perte) sur variation de la juste valeur des placements	(20 077)	42 349
	125 079	188 666
Annexe 4 - CHARGES DE FONCTIONNEMENT		
Projets - Plein Air	136 257	223 840
Programmes Secondaire en spectacle	80 813	80 589
Journées Montérégiennes et formations	63 771	51 896
Invent'Air	51 230	30 266
Autres événements	37 502	3 000
Mandat - Enjeux	11 651	104 666
Loisir culturel	8 846	3 253
Finales provinciales Jeux du Québec	1 521	217 014
Fiducie TIR	-	1 695
Programme RURLS	-	32 250
	391 591	748 469

LOISIR ET SPORT MONTÉRÉGIE
RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES
EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2025
(Audit)

	2025	2024
	\$	\$
Annexe 5 - CHARGES D'ADMINISTRATION		
Salaires et charges sociales	1 259 702	1 222 936
Dépenses de bureau et papeterie	88 696	64 073
Honoraires professionnels	32 715	27 530
Fournitures informatiques	26 006	29 607
Support aux comités statutaires	18 189	-
Frais de déplacement	17 906	16 092
Frais de formation	15 714	15 577
Abonnements et cotisations	14 494	6 546
Communications et projets spéciaux en communication	11 832	104 505
Frais de congrès et assemblée	10 948	2 377
Télécommunications	9 471	16 487
Frais de représentation	5 553	3 620
Assurances	3 981	2 414
Matériel et fournitures diverses	3 951	3 305
Mauvaises créances	591	184
Entretien et réparations	-	3 197
Intérêts et frais bancaires	5 331	3 547
Amortissement des immobilisations corporelles	33 746	39 843
	1 558 826	1 561 840
Annexe 6 - SUBVENTIONS VERSÉES		
Promotion des activités physiques et saines habitudes de vie	852 448	1 251 045
Invent'Air et Circonflexe	168 425	979 472
Fonds de transports	49 999	60 000
Sport Québec - Mes premiers Jeux	30 900	34 735
Soutien au développement loisirs culturels	16 550	-
	1 118 322	2 325 252